

CROSS DEPARTEMENTAL

Le mercredi 12 novembre 2025

Sur le site des Terres Noires à la Roche sur Yon



En partenariat avec l'UNSS et le Comité de Vendée d'Athlétisme



➤ **Lieu** : Complexe Sportif Les Terres Noires à La Roche sur Yon

➤ **Horaires et Parcours** :

11h30 : Mise en place du Jury UNSS



- 12h : MF UNSS (2012-2011) 2600 m (2 petites boucles)
- 12h20 : MG UNSS (2012-2011) 3100 m (1 petite boucle + 1 grande boucle)
- 12h40 : BF UNSS (2015-2014-2013) 1900 m (1 grande boucle)
- 13h : BG UNSS (2015-2014-2013) + Cycle 3 - 2600 m (2 petites boucles)
- 13h30 : **Lycée filles (UGSEL + UNSS) (2006/2007/2008/2009/2010)** 3200 m (1 petite boucle + 1 grande boucle)
- 13h45 : **Course inclusive UNSS + UGSEL** (1 petite boucle)
- 14h : **Lycée garçons (UGSEL + UNSS) (2006/2007/2008/2009/2010)** 4500 m (2 petites boucles + 1 grande boucle)
- 14h30 : **MF UGSEL (2011-2012)** 2600 m (2 petites boucles)
Relais Mixte lycée UGSEL (4 petites boucles) *en parallèle de la course MF, de façon autonome*
- 14h50 : **MG1 UGSEL (2012)** 3200 m (1 petite boucle + 1 grande boucle)
- 15h10 : **MG2 UGSEL (2011)** 3200 m (1 petite boucle + 1 grande boucle)
- 15h30 : **BF 1 UGSEL (2014)** 1900 m (1 grande boucle)
- 15h45 : **BF 2 UGSEL (2013)** 1900 m (1 grande boucle)
- 16h : : **BG 1 UGSEL (2014)** 2600 m (2 petites boucles)
- 16h15 : **BG 2 UGSEL (2013)** 2600 m (2 petites boucles)

ÉDUIQUER... TOUT UN SPORT !

➤ Plan des circuits

Voir en [PJ](#) le plan précis du parcours ... Les lettres (D, E, F, G, H, I) correspondent aux postes de juges qu'il faudra assurer avec nos collègues de l'UNSS.

Les numéros 1-2-3-4 sont les postes d'où partent les 4 coureurs de la « course partagée ou inclusive ».

➤ Accès et stationnement sur le site des Terres Noires



Les cars des établissements privés ne vont pas jusqu'au site des Terres Noires, ils doivent :

1. Tourner à gauche en face de la DEC, direction (anciennement St Louis) rue du Général de Larminat
2. Aller jusqu'au pont de la 4 voies, lieu de dépose des élèves.
3. Les 8 premiers cars pourront se stationner dans l'impasse Gay Lussac (juste après le pont de la 4 voies à gauche)
4. Les autres cars repartent sur le parking du Bd Sully (un plan d'accès sera remis aux chauffeurs).
Les professeurs d'EPS doivent penser à prendre les numéros de téléphone des chauffeurs et les appeler au moment où ils quittent les tribunes de l'hippodrome (le temps de rejoindre le parking à pied, le car sera revenu sur site, prêt à les prendre au même endroit).
5. **Parking herbé derrière l'hippodrome accessible aux minibus seulement**

➤ Les dossards avec puces

ATTENTION, les dossards sont pucés (1 numéro par élève) et le prestataire demande à tous les récupérer. Une enveloppe vous sera donc remise avant la compétition (comme les années précédentes).

Mais, avant de partir, vous devrez la redonner au secrétariat avec tous les dossards et leurs puces.

➤ Une course partagée ou inclusive est ouverte :



Une course partagée (ou inclusive) est proposée aux élèves.

Des équipes de 4 élèves avec 2 élèves valides et 2 élèves porteurs de handicap (moteurs /cognitifs) courent sur une boucle de 1300 m.

Le coureur n°1 récupère le coureur N°2, puis les deux récupèrent le coureur n°3, et les trois récupèrent le coureur n°4 (cf plan joint). Les 4 coureurs finissent ensemble, les élèves se positionnent comme ils veulent sur les postes 1-2-3-4, le but c'est de finir les 4 ensemble.

Les concurrents devront être licenciés (un même coureur pourra à la fois participer à la course individuelle et s'il le souhaite à la course partagée)

➤ Jury

Chaque établissement participant doit fournir au minimum 1 personne pour le jury (de 1 à 25 élèves inscrits) et 2 personnes (au-delà de 25 élèves inscrits). **Inscription obligatoire de ces juges avant le mercredi 5 novembre à l'UGSEL Vendée via le formulaire [ICI](#).** La composition du jury vous sera communiquée par messagerie, le vendredi 7 novembre.

Nous pourrions certainement libérer des profs car le système des puces sera moins exigeant en personnel à l'arrivée (merci de nous préciser si vous avez des contraintes)

➤ Inscriptions U-SPORT

Il faudra faire une inscription sur U-Sport de tous vos élèves devant participer.
La date limite est le mercredi 5 novembre 2025

Comment procéder ? :

- 1 - Vous vous connectez sur Ugselnet avec votre identifiant et votre mot de passe
- 2 - Vous allez dans USPORT
- 3 - Vous cliquez sur le sport souhaité : Ici « Cross- country »
- 4 - Ensuite vous cliquez sur le déroulement championnat et vous allez en face du Comité UGSEL Vendée
- 5 - Vous allez ensuite inscrire vos élèves : 3 possibilités
 - « Inscrire en individuel » ***Vous ne devez inscrire que des individuels, les équipes se feront automatiquement le jour du Cross***
 - « Inscrire Relais » pour les catégories CJ seulement
 - « Inscrire en équipe » uniquement pour les élèves de la course partagée inclusive
- 6 - Vous êtes dirigés sur la liste de tous vos élèves (de la 6^{ème} à la Terminale), vous cochez les élèves devant participer à la compétition
- 7 - Vous cliquez sur action et « Inscrire Directement », un bandeau confirme l'inscription

[Tuto USPORT](#)

Suite à ces inscriptions sur U-Sport, le secrétariat UGSEL Vendée préparera les dossards **que vous viendrez chercher le jour de la compétition directement au secrétariat,**

Prévoyez peut-être de venir un peu plus tôt pour récupérer les dossards et éviter la cohue !

Rappel : ces dossards devront être épinglés devant (prévoir vos épingles)

➤ Récompenses

Les 5 premiers de chaque course sont récompensés par des médailles UGSEL.

Des tee-shirts UGSEL « Champion de Vendée » sont remis à chaque équipe classée 1ère (prise en compte des 4 premiers classés de chaque établissement).

Pas de médailles pour le classement par équipes.



➤ Qualification pour le Régional

Voir livret régional (pages 23 et 24) : [ICI](#)

➤ Demandes de qualifications exceptionnelles

Les demandes de qualification pour le cross régional devront être faites sur les formulaires types se trouvant sur le site internet et remis le jour du Départemental.

Toute demande devra être dûment motivée, accompagnée d'un certificat médical ou d'une attestation de l'établissement si stages ou autres, et signée par le responsable EPS et/ ou le chef d'établissement.

➤ Prise en charge des frais de déplacements

Adresser impérativement à l'UGSEL Vendée, avant le 12 décembre 2025, la copie de la facture de votre déplacement (que vous aurez réglée), afin d'être remboursé partiellement par le biais d'une subvention du Conseil départemental.